

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 11 juin 2019, à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère siège #1
Sylvain Laganière, conseiller siège #2
Normand Provencher, conseiller siège #3
Christian Daigle, conseiller siège #4
Laurence Andrée Lavigne, conseillère siège #5
Jean Goulet, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

67-06-19
Ordre du jour

Il est proposé par Laurence-Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

68-06-19
Procès-verbal
14 mai

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 14 mai soit accepté tel que rédigé et que l'on dispense la directrice générale d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

69-06-19
Comptes
municipaux

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	25 310,76 \$
Compte à payer :	<u>114 662,88 \$</u>

Total des paiements	139 973,64 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

70-06-19
Rapport de la
mairesse

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse, dépose le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que ce rapport soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉ

71-06-19
Congrès FQM

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de l'inscription de Laurence Andrée Lavigne, conseillère au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu au Centre des congrès de Québec du 26 au 28 septembre 2019;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de l'inscription pour le congrès au coût de 799 \$ par personne, du souper gala au coût de 34,25 \$ par personne et de la soirée spectacle au coût de 59,25 \$ par personne, plus les taxes, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

ADOPTÉ

72-06-19
Contrat
déneigement MTQ

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Marie-Claude Chouinard, mairesse à signer le contrat no 6407-19-4910 avec le ministère des Transports pour l'entretien d'hiver de la Route de Sainte-Sophie et du 6^e Rang.

ADOPTÉ

Christian Daigle déclare un possible conflit d'intérêt pour le prochain sujet à l'ordre du jour. Il quitte la salle et ne participe pas aux délibérations.

73-06-19
Location terrain
Frédéric Marcoux

ATTENDU QUE le bail entre la Municipalité et Frédéric Marcoux pour la location une partie de terrain appartenant à la Municipalité, sur le lot 1036-P arrive à échéance le 16 juillet 2019;

ATTENDU QUE les parties souhaitent reconduire le bail selon les mêmes conditions sauf pour le coût du loyer;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de louer à Frédéric Marcoux une partie de terrain appartenant à la Municipalité, sur le lot 1036-P, pour l'installation d'une station de pompage d'eau d'érable;

QUE Martine Bernier, directrice générale soit autorisée à signer le bail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité.

ADOPTÉ

Christian Daigle reprend sa place à la table du conseil.

74-06-19
Fonds régional
carrières et
sablères

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2018, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

ATTENDU QUE le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

ATTENDU le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 11 005,01 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax entend réaliser les travaux suivants :

- Rechargement dans divers rangs

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

75-06-19
Caractérisation
écologique –
sentier pédestre

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater la firme Gestizone pour la réalisation d'une caractérisation écologique dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier pédestre sur le lot 1036-P. Le tout selon l'offre de service en date du 21 mai 2019, pour un montant de 1 450 \$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉ

76-06-19
Annulation
résolution 56-05-
19

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution no 56-05-19 portant sur le Fonds de contribution individuelle.

ADOPTÉ

77-06-19
Entente camp de
jour municipal

Il est proposé par Laurence-Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Bois-Francs, l'École Marie-Immaculée et la Municipalité pour le camp de jour municipal – été 2019.

ADOPTÉ

Avis de motion
règlement 56-2019

AVIS DE MOTION est donné par Sylvain Laganière, qu'à une séance ultérieure sera soumis, pour adoption, le règlement 56-2019 modifiant le règlement 50-2018 sur les usages conditionnels.

Ce règlement vise à permettre, à certaines conditions et pour une période temporaire, l'installation d'une maison mobile destinée à l'hébergement d'un futur producteur agricole sur la propriété d'une entreprise agricole enregistrée.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

78-06-19
Adoption 1^{er} projet
règlement 56-2019

Il est proposé par Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 56-2019 modifiant le règlement 50-2018 sur les usages conditionnels.

Ce règlement vise à permettre, à certaines conditions et pour une période temporaire, l'installation d'une maison mobile destinée à l'hébergement d'un futur producteur agricole sur la propriété d'une entreprise agricole enregistrée.

ADOPTÉ

79-06-19
Assemblée
publique –
Règl. 56-2019

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de fixer pour le 9 juillet 2019 à 19 h au Centre communautaire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax au 10, rue de l'Église, l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 56-2019 modifiant le règlement 50-2018 sur les usages conditionnels.

Ce règlement vise à permettre, à certaines conditions et pour une période temporaire, l'installation d'une maison mobile destinée à l'hébergement d'un futur producteur agricole sur la propriété d'une entreprise agricole enregistrée.

ADOPTÉ

80-06-19
Levée de
la séance

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière